

# COMMUNE DE LACHAPELLE-AUX-POTS

Création de numéro de voie - 2026\_A035

**Le Maire de LACHAPELLE-AUX-POTS,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de LACHAPELLE-AUX-POTS,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Est créé le numéro de voie suivant :

Numéro de voie	Complément	Libellé de voie	Parcelle
35 bis		Rue de la Pâturage Sèche	AC 328

**Article 2 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre
- Le service National des adresses du Groupe LA POSTE
- ERDF
- Hôtel des impôts

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LACHAPELLE-AUX-POTS, le 7 Avril 2026  
Le Maire, **Alain MAGNOUX.**

